



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service eau environnement forêt
Unité biodiversité forêt**

Gap, le 3 juillet 2026

Le préfet des Hautes-Alpes

à

Liste des destinataires *in fine*

Objet : obligations légales de débroussaillage (OLD)

Références : 2026/UBF/D137

Pièce jointe : plaquette d'information sur les OLD dans les Hautes-Alpes

Mesdames, Messieurs les maires,

Avec 71 % de son territoire occupé par des milieux naturels sensibles aux incendies, le département des Hautes-Alpes est soumis au risque de feu d'espace naturel. Par ailleurs, les conditions d'accès difficiles, les phénomènes météorologiques et les effets liés au réchauffement climatique sont autant de facteurs aggravants des feux de forêt.

C'est pourquoi la mise en œuvre de la politique de prévention et d'information, appelée défense des forêts contre l'incendie (DFCI), est primordiale : elle permet à la fois de prévenir le risque et de garantir la protection des populations, des biens et du patrimoine naturel.

Le débroussaillage fait partie intégrante de la DFCI. Il constitue en effet le moyen le plus efficace pour prévenir les incendies et leurs conséquences, en limitant les risques de propagation de feux de forêt et en facilitant la lutte. Un nouvel arrêté préfectoral du 3 novembre 2025 relatif aux obligations légales de débroussaillage (OLD) vient à ce titre en renforcer les modalités de mise en œuvre.

Sur la totalité du département, 110 communes (68 %) sont classées à fort risque feu de forêt : les OLD qui s'y appliquent doivent donc impérativement être respectées. Le Code forestier (article L134-7) prévoit que le maire assure le contrôle de la bonne application du débroussaillage sur sa commune.

La plaquette d'information ci-jointe a ainsi pour ambition de vous accompagner dans le rôle majeur que vous avez à jouer en faveur du respect de l'obligation de débroussailler, qui s'impose aux propriétaires des constructions ou installations concernées sur votre commune.

Afin de renforcer l'information et la sensibilisation des habitants, je vous invite à diffuser cette information à vos administrés (des exemplaires papier vous seront remis prochainement en mairie), en rappelant aux propriétaires soumis à ces OLD leur obligation de réaliser à leur charge le débroussaillage, conformément à l'arrêté préfectoral sus-cité.

Affaire suivie par : Daniel DISCOURS
Téléphone : 04 92 51 88 19
Courriel : daniel.discours@hautes-alpes.gouv.fr

Direction départementale des territoires
3, place du Champsaur – BP 50 026
05001 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

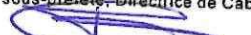
L'occurrence d'incendies de forêt très violents de ces dernières années sur le territoire national et en Provence-Alpes-Côte d'Azur a rappelé l'importance du débroussaillage pour protéger les habitations exposées et leurs occupants. Les retours d'expérience issus de ces événements ont démontré que la mise en œuvre des OLD facilite l'engagement des secours et réduit les conséquences des sinistres sur le bâti.

Je vous invite par ailleurs à veiller à la bonne mise en œuvre des OLD sur l'ensemble de vos infrastructures communales, avec une exigence d'exemplarité.

Comptant sur votre mobilisation et votre action, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les maires, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète-Directrice de Cabinet


Amélie PELLOUX-GERVAIS

LISTE DES DESTINATAIRES

Maires des communes classées à risque fort feux feu de forêt

ARVIEUX	MONTCLUS
ASPREMONT	MONTDAUPHIN
ASPRES SUR BUECH	MONTGARDIN
AVANCON	MONTJAY
BARATIER	MONTROND
BARCILLONNETTE	MONTMAUR
BARRET SUR MEOUGE	MOYDANS
BREZIERS	NEFFES
BRIANCON	NOSSAGE ET BENEVENT
CHABESTAN	ORPIERRE
CHANOUSSE	OZE
CHATEAUNEUF OZE	PELLEAUTIER
CHATEAUROUX LES ALPES	PRUNIERES
CHATEAUVIEUX	PUY SANIERES
CHORGES	PUY ST EUSEBE
CROTS	RAMBAUD
EMBRUN	REMOLLON
EOURRES	REOTIER
ESPARRON	RIBEYRET
ESPINASSES	ROCHEBRUNE
ETOILE ST CYRICE	ROSANS
EYGLIERS	ROUSSET-SERRE-PONCON
FOUILLOUSE	SALEON
FURMEYER	SALERANS
GAP	SAVINES
GARDE COLOMBE	SAVOURNON
GUILLESTRE	SERRES
JARJAYES	SIGOTTIER
L'ARGENTIERE LA BESSEE	SIGOYER
L'EPINE	SORBIERS
LA BATIE-MONTSALEON	ST ANDRE D'EMBRUN
LA BATIE-NEUVE	ST ANDRE ROSANS
LA BATIE-VIEILLE	ST APPOLINAIRE
LA BEAUME	ST AUBAN D'OZE
LA FAURIE	ST CHAFFREY
LA FREISSINOISE	ST CLEMENT SUR DURANCE
LA HAUTE-BEAUME	ST CREPIN
LA PIARRE	ST ETIENNE LE LAUS
LA ROCHE DE RAME	ST JULIEN EN BEAUCHENE
LA ROCHE DES ARNAUDS	ST MARTIN DE QUEYRIERES
LA ROCHETTE	ST PIERRE D'ARGENCON
LA SAULCE	ST PIERRE AVEZ
LARAGNE	ST SAUVEUR
LARDIER ET VALENCA	STE COLOMBE
LAZER	VAL BUECH MEOUGE
LE BERSAC	VALDOULE
LE POET	TALLARD
LE SAIX	THEUS
LE SAUZE	TRESCLEOUX
LES VIGNEAUX	UPAIX
LETTRET	VALLOUISE PELVOUX
MANTEYER	VALSERRES
MEREUIL	VENTAVON
MONETIER ALLEMONT	VEYNES
MONTBRAND	VITROLLES

